

CONCOURS DE VIGNETTES CLINIQUES TED GILES VIRTUELLES MODALITÉS

Définition: Une vignette clinique consiste en la présentation concise d'un problème clinique particulier, inhabituel ou complexe dans lequel le stagiaire a joué un rôle actif sur le plan de la prise en charge. La vignette doit récapituler les symptômes ayant motivé l'admission du malade, l'anamnèse, les signes physiques, les données de laboratoire, le diagnostic provisoire, l'investigation diagnostique, le traitement et le dénouement.

Le concours est réservé aux résidents (PGY1 - PGY5) qui sont inscrits à un programme de formation postdoctorale en médecine interne (MI) ou en médecine interne générale (MIG) au Canada au moment de la soumission. Le résident doit aussi être membre résident associé de la SCMI.

Le concours est également ouvert aux étudiants en médecine actuellement inscrits dans une faculté de médecine au Canada. Le candidat doit être un membre étudiant associé CSIM.

Si vous n'avez pas déjà le statut de membre associé, vous devez [soumettre votre formulaire d'adhésion à la SCMI dûment complété](#) au moins 12 heures AVANT la date limite (tout retard fera en sorte que le système rejettera vos résumés).

INSTRUCTIONS

1. Le résumé offre un aperçu clair et concis du projet de recherche. Les sujets doivent être liés à la MI ou la MIG. Il ne renferme pas d'introduction, de données historiques, d'analyse documentaire, ni de bibliographies ou de mentions d'appui financier. Le résumé ne doit pas dépasser 350 mots (*sans compter les objectifs d'apprentissage*) et doit être rédigé en anglais.
2. Veuillez décrire en une phrase en quoi ce cas est unique, et inclure un ou deux objectifs d'apprentissage. L'objectif d'apprentissage précise clairement ce que le médecin praticien sera en mesure d'accomplir après avoir assisté à la présentation de la vignette clinique ou à la suite de la visualisation de l'affiche électronique. L'objectif est de nature pragmatique, et son énoncé commence par un verbe comme *reconnaître, évaluer, diagnostiquer, traiter, distinguer, gérer, etc.* [Cliquez ici pour plus d'informations sur la création d'objectifs d'apprentissage.](#)
3. Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois par qu'un des auteurs du projet. Les co-candidats ne sont pas acceptés. Seule une personne présente l'exposé virtuel et le Q&R. La personne qui soumet le résumé est celle qui le présentera. Les résumés ne seront PAS acceptés par courriel.
4. **Le titre de votre soumission ne doit pas révéler le diagnostic.** Si elle est sélectionnée pour la présentation virtuelle ou l'affiche électronique, la vignette clinique doit être structurée de manière que le diagnostic final ne soit pas divulgué avant le point dans le cas où le diagnostic a été posé. Si les objectifs d'apprentissage révèlent le diagnostic, incluez-les à la fin de la présentation / affiche.
5. Les schémas ou graphiques ne sont pas acceptés (si vous êtes sélectionné pour la présentation, vous pouvez les inclure dans votre présentation virtuelle / affiche électronique, cependant, ils doivent être entièrement anonymisés). Le titre ni le contenu du résumé ne doit en aucun cas mentionner les auteurs, la ville, la province, l'hôpital, etc.
6. Le résumé ne doit contenir aucune information d'identification du patient. Les copies des enquêtes originales présentées dans des présentations orales et les affiches (diapositives pathologiques, radiographies, échos, etc.) doivent également être rendues anonymes. Avant de soumettre votre résumé, veuillez consulter les [lignes directrices sur l'utilisation des éléments utiles d'identification dans les résumés.](#)

7. La liste des affiches électroniques et des vignettes virtuelles mentionnera le nom, la ville, et l'université du soumissionnaire uniquement. Les co-auteurs peuvent être inclus dans l'affiche électronique ou lors de la présentation virtuelle.
8. Une personne peut soumettre un maximum de deux résumés en total incluant les deux volets (recherche / AQ, et le concours de Vignettes cliniques Ted Giles); jusqu'à deux résumés peuvent être affichés sous forme d'affiches, mais un seul résumé oral des deux concours serait éligible (concernant les deux volets).
9. Le résumé sera évalué tel qu'il sera soumis. La grammaire, l'orthographe, etc., ne seront pas vérifiés; cependant, les informations d'identification (telles que la ville, la province, l'hôpital, etc.) seront supprimées pour masquer votre résumé. Une fois le résumé soumis, aucun changement ne pourra être apporté au texte.
10. Tous les co-auteurs des résumés sélectionnés devront remplir un formulaire de [divulgation de conflit d'intérêts](#).
11. Pour les résumés acceptés pour l'affichage électronique, une liste décrivant tous les conflits, ou leur absence, des co-auteurs doit être incluse dans l'affiche électronique ou dans la présentation orale virtuelle.
12. Les résumés seront classés en fonction du contenu, de la clarté de la présentation et de la pertinence des objectifs d'apprentissage pour le public cible. Le comité d'examen déterminera si un résumé sélectionné est présenté comme une présentation orale virtuelle jugée ou affiché comme une affiche électronique non jugée.
13. Tous les présentateurs doivent s'inscrire à la session virtuelle. Les sessions orales virtuelles sont provisoirement programmées pour l'automne 2021.
14. Les résumés proposés en vue d'un congrès sur la scène nationale et/ou internationale peuvent être soumis. Cependant, les résumés ne sont pas admissibles à la soumission si le travail a été publié sous la forme d'un article complet dans une revue à comité de lecture avant la date limite de soumission.

[Cliquez ici pour soumettre votre résumé](#)

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RÉSUMÉS : LE 16 JUIN 2021 À 23:59H, HEURE DU PACIFIQUE.

Le système de soumission des résumés se fermera à la date limite.

NB :

- Veuillez informer rapidement le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas de confirmation de soumission par courriel immédiatement après la soumission car les reçus étant générés par le système; veuillez vérifier votre dossier spam en premier.
- C'est la responsabilité du demandeur de s'assurer que la soumission est reçue et que les soumissions en retard ou manquantes ne seront pas acceptées. La SCMI n'assume aucune responsabilité pour les résumés perdus ou non reçus. Les soumissions tardives ne seront pas acceptées.
- Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.